

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 29 avril 2021.

Date de la séance : 5 mai 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absents avec procuration : 3

Absent : 1

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET
- MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE
- Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND
- Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU
- Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY
- Aurélie MEJEAN-LAIRE - M. Pierre MESURE- Mme Valérie MONTEIRO
- M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP
- MM. Bruno PONTRUCHER - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET
- Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Jean-Paul PRESLE procuration à M Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

Absent : Mme Nastascia ACCOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/05/05/003

OBJET : Projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse : sollicitation des différents partenaires financiers.

Par délibération n°21/03/31/010 du 31 mars 2021, le conseil municipal a validé le choix unanime du jury de concours concernant la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre dirigée par la SARL MARCILLON THUILIER Architectes pour piloter le projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse.

Véritable projet majeur et structurant en faveur du secteur de l'enfance de la commune du Cendre, la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse devra répondre à trois ambitions fondamentales :

- 1- Proposer des outils pédagogiques adaptés, au sein d'un environnement sécurisant,
- 2- Inscrire le développement durable au cœur du projet,
- 3- Innover au travers d'une démarche exemplaire.

Les travaux de ce projet phare sont découpés en trois tranches et devraient débiter en fin d'année 2021 pour s'achever au début de l'année 2026.

Le coût global des travaux est estimé aujourd'hui à 6 740 000 € HT et les études de maîtrise d'œuvre à 943 600 € HT.

Afin d'accompagner financièrement la commune du Cendre dans ce projet, un certain nombre de partenaires financiers ont d'ores et déjà été sollicités, comme l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2020 et 2021, du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E), le Conseil Départemental au titre du F.I.C et la Métropole au titre du Fonds de soutien métropolitain.

Aujourd'hui et du fait de l'avancée du projet, il convient de solliciter d'autres partenaires institutionnels comme la Région qui est l'autorité de gestion des fonds européens (F.E.D.E.R programme 2021/2027).

Il convient également de solliciter l'Etat dans le cadre du Plan de relance et notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L).

Monsieur le Maire indique que ce dossier, présenté à la commission « Finances » lors de sa séance du 27 avril 2021, a reçu un avis favorable. Le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à bien vouloir :

- Autoriser les différentes demandes de subvention auprès des partenaires institutionnels,
- Et Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes.

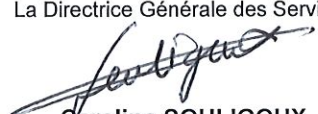
ADOpte A L'UNANIMITE)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	12 mai 2021
Reçu en préfecture le	12 mai 2021
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	